



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le 1.08. 2014
Réf : QP-31/14

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire n°423 du 24 juillet 2014 de Madame la Députée
Françoise Hetto-Gaasch

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe ma réponse à la question parlementaire sous
rubrique.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire en l'expression de mes sentiments
très distingués.

Félix Braz
Ministre de la Justice



Réponse du Ministre de la Justice Félix BRAZ à la question parlementaire n°423 du 24 juillet 2014 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch

La Question parlementaire de l'Honorable Députée Mme Françoise Hetto-Gaasch donne lieu aux observations suivantes :

Le Ministre de la Justice estime que la présente question parlementaire revêt une pertinence certaine et il partage l'opinion de ceux qui estiment que les problèmes et difficultés tant sociales que légales auxquels peuvent être confrontés les personnes transgenres méritent une attention particulière.

Conscient des problèmes d'intersexualité et de transsexualité, notamment des questions liées à l'état civil des personnes concernées, le Gouvernement s'est engagé de « [...] se pencher[a] sur les questions relatives à l'intersexualité et la transsexualité » dans son Programme Gouvernemental de décembre 2013.

Guidée par cette approche volontariste et des recommandations internationales existantes, le Conseil de Gouvernement a décidé le 20 juin 2014 de marquer « [...] son accord à ce que le Luxembourg signe la déclaration d'intention IDAHO 2014 [...] » – déclaration qui devrait être signée dans les prochaines semaines.

Le Ministre de la Justice a par ailleurs déjà eu l'occasion de tenir des réunions avec les parties prenantes et associations représentatives des intérêts des personnes visées. Les travaux de réflexions et de pistes de solutions sont entamés en concertation aussi avec d'autres départements ministériels concernés et se concrétiseront sous peu par des réformes appropriées.